

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 08/12/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le treize décembre à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, LASMARTRES Christophe, WELKE Delphine, CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Nombre de Conseillers
En exercice 11 **Absents excusés :** AUMONT Alexis, MORIN Olivier.

Présents 07
Votants 08 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoir 01
Pouvoir : MORIN Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Délibération nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population année 2025

Madame le Maire expose que la commune aura à procéder à l'enquête de recensement de la population en 2025 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur qui sera en relation avec l'INSEE et un agent recenseur pour effectuer ce recensement auprès de la population.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour dont 1 pouvoir, 0 contre et 0 abstention :

- De nommer Madame BERCHER Delphine, coordonnateur communal ;
- De nommer Madame Loïs TACKOEN, agent recenseur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- De fixer la rémunération de la façon suivante : 2/3 agent recenseur, 1/3 coordonnateur communal du montant fourni par l'INSEE avec un minimum garanti à l'agent recenseur de 1 000 euros brut et de 500 euros brut au coordonnateur communal.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire

